

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Paris fait des quartiers populaires sa priorité. Anne Hidalgo l'a réaffirmé : « C'est bien une **solidarité du quotidien** que nous voulons déployer **pour tous et dans tous les quartiers de Paris**. Notre ambition prend l'exact contre-pied des « no-go zones » totalement fantasmées par certains : dans les quartiers populaires, depuis plus de 10 ans nous investissons plus qu'ailleurs et concentrons nos moyens pour les écoles, les centres de santé, le logement... A Paris, nous mettons tout en œuvre pour lutter contre toute forme de relégation et de ségrégation géographique, ethnique et sociale. C'est ainsi que Paris investira **10 Mds€ sur la mandature** pour rendre le logement accessible au plus grand nombre – c'est la clef d'accès à la vie de la Cité ; pour développer les transports publics et permettre à chacun d'accéder réellement à l'emploi et aux services ; pour rénover les quartiers populaires, pour multiplier les places en crèches, pour créer de nouveaux équipements culturels et sportifs de proximité. »

Le Contrat de Ville 2015-2020, présenté lors des Conseils d'arrondissements puis du Conseil de Paris du mois de mars, est le fruit d'un important **travail partenarial** mené notamment avec les adjoints d'arrondissement chargés de la Politique de la Ville. Il est le socle de la politique de Paris dans ses quartiers populaires que les contrats de territoire viendront **décliner localement** dans les arrondissements.

Le processus d'élaboration a impliqué les habitants, acteurs locaux, les directions de la Ville et de l'État, les élus parisiens concernés et **plus d'une quinzaine de partenaires**, dont les bailleurs sociaux, la CAF de Paris, l'académie de Paris, Pôle Emploi, qui ont pour la première fois participé à sa rédaction ou se sont engagés à le signer. Cette multiplicité d'acteurs est le gage d'une **mobilisation sans précédent du droit commun** et le signe d'une **action coordonnée et globale** en faveur des quartiers populaires.

1. Du Contrat Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014 au Contrat de Ville 2015-2020

Depuis plus de quinze ans, la Ville de Paris s'est fortement mobilisée pour ses quartiers populaires.

Dès 2002, les premiers programmes de **transformation de l'habitat** parisien sont initiés avec le Grand Projet de Renouvellement urbain (**GPRU**), ils permettent de redynamiser et réaménager les quartiers.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) signé avec l'État en 2007, la Ville de Paris s'est engagée dans un effort sans précédent en faveur de la **réduction des inégalités entre ses territoires**. Cette mobilisation de grande ampleur dans les domaines de l'éducation, de l'emploi ou de la promotion de la Culture pour tous, et dans le combat pour l'accès aux droits et un habitat digne ont permis de réelles **améliorations en terme de conditions sociales et de cadre de vie**. La diversification commerciale, le soutien au tissu associatif, l'implantation d'entreprises et d'équipements publics, l'arrivée du tramway ont contribué à **changer en profondeur le visage de certains quartiers** parisiens.

BILAN DU CUCS 2007-2014

- création de **130 équipements** et de **70 locaux associatifs**
- la construction, la rénovation ou la résidentialisation de plus de **24.000 logements**
- livraison de **171.000 m² d'immobilier d'entreprise**
- mise en place de plus de **4.600 parcours individuels** grâce au programme de **Réussite Educative**
- Création de **3 zones de sécurité prioritaire**
- **Correspondants de nuit** dans 9 périmètres en quartiers politique de la ville
- **25 centres sociaux, 5 points d'accès aux droits, 3 maisons de la justice et du droit**
- Création de 7 **ateliers santé ville** ayant bénéficié à 15 000 personnes
- Environ **800 bénéficiaires par an** des parcours linguistiques à visée professionnelle
- **400 personnes** concernées par les démarches d'accompagnement de familles monoparentales
- **13.000** jeunes, adultes ou enfants, ont pu accéder à une pratique artistique ou culturelle
- Plus de **300.000 heures** d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales
- **45** projets de végétalisation développés grâce à la démarche Nature +

2. Une nouvelle géographie prioritaire

Le contrat de Ville parisien 2015-2020 fixe les objectifs ambitieux d'action de la Ville de Paris, de l'Etat et de leurs partenaires (Préfecture de Police, Région Ile-de-France, Académie de Paris, Parquet de Paris, Agence régionale de santé, Pôle Emploi, Caisse d'allocations familiale de Paris, Caisse des Dépôts et Consignations, Mission locale de Paris et bailleurs sociaux) en faveur des quartiers populaires pour les cinq prochaines années.

L'Etat, par la loi de programmation du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi VECU, a défini le cadre contractuel des contrats de Ville ainsi qu'une nouvelle géographie de la Politique de la Ville, plus resserrée autour des quartiers qui concentrent difficultés sociales et économiques, à partir d'un critère unique de pauvreté.

A ces quartiers prioritaires s'ajoutent ceux dits de « veille active », qui concernent l'ensemble des quartiers de l'ancien Contrat urbain de cohésion social, dans lesquels la municipalité parisienne continuera à maintenir son intervention.

Les quartiers populaires

8 arrondissements comprenant des quartiers concernés par le contrat de ville (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements)

20 quartiers prioritaires concernant 150 460 habitants

339.221 habitants concernés par la Politique de la Ville à Paris (quartiers prioritaires et veille active)

3. D'importants moyens financiers et humains au service des quartiers populaires

Paris s'est engagée à maintenir les moyens financiers engagés en faveur du CUCS, et ce malgré la diminution de la géographie réglementaire.

Ce sont donc 26 M€ par an qui sont prévus dans le Contrat de Ville, auxquels s'ajouteront notamment les investissements portés dans le cadre du PIM et des GPRU.

Par ailleurs, s'il est évident que les moyens humains du droit commun sont au cœur des interventions collectives, c'est surtout le droit spécifique qui est objectivé. D'une part, car il est la condition évidente de réalisation des actions spécifiques que nous portons dans ces quartiers (par exemple les adultes relais) ; d'autre part car il représente l'ingénierie nécessaire à la sur-mobilisation de l'ensemble des acteurs et à la tenue des engagements pris dans le contrat (équipes de développement local, etc.).

Des moyens humains dédiés

11 équipes de développement local dans 8 arrondissements

Des chargés de mission thématiques, un Pôle ressource, une cellule subvention et une Mission Participation Citoyenne à la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires

200 adultes-relais

Un réseau de délégués du préfet et une mission politique de la Ville à la Préfecture

30 grandes mesures du Contrat de Ville

Dans le cadre de la mobilisation Républicaine à laquelle nous prenons toute notre part depuis les attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015 :

1 - Accompagner et encourager les initiatives émanant du tissu associatif comme des habitants eux-mêmes par le budget participatif ou les appels à projets conjoints avec l'État relatifs à : la promotion du vivre ensemble, la lutte contre les préjugés, le racisme et les discriminations, la mise en valeur de la laïcité, le renforcement de la citoyenneté et le droit à l'image, la maîtrise des réseaux sociaux, l'éducation à l'outil internet ;

2 - Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes parisiens des quartiers populaires – et plus particulièrement ceux sans qualification ni diplôme –, par la mobilisation des entreprises du territoire, des artisans et commerçants, en les incitant nouer des partenariats privilégiés avec les clubs de prévention et/ou les centres sociaux, les associations de quartiers. Des parcours personnalisés vers l'emploi seront privilégiés en lien avec les acteurs de la politique de l'emploi, notamment la mission locale ;

3 - Mettre en place une cartographie participative des lieux à ne pas rater ("**must go zones**") pour contribuer au rayonnement et à l'attractivité de ces territoires et rendre plus visibles les ressources de proximité (institutions culturelles, éco-quartiers, balades vertes...) ;

Pour favoriser la participation des habitants

4 - Etendre les fonds de participation des habitants qui permettent de financer rapidement des « petits » projets émanant d'habitants à l'ensemble des arrondissements en politique de la ville (avec une attention particulière aux nouveaux quartiers entrant dans la géographie prioritaire et aux projets portés et proposés par les jeunes) ;

5 - Mettre en place des Conseils Citoyens dans chaque arrondissement en politique de la Ville afin de favoriser notamment la participation des habitants les plus éloignés des instances de démocratie locale existantes. Ces conseils citoyens permettront la co-construction des politiques menées dans les quartiers populaires ;

Pour l'éducation

6 - Développer des dispositifs d'accompagnement et d'accueil pour les élèves faisant l'objet d'une exclusion définitive ;

7 - Affecter de la totalité des postes correspondants à scolarisation des enfants de moins de 3 ans ainsi que le dispositif « plus de maitres que de classes » en quartiers prioritaires ;

8 - Doubler sur la durée du contrat la part des étudiants issus des quartiers prioritaires dans le dispositif emplois d'avenir professeurs (soit porter ce taux à 42 % d'ici 2020) ;

9 - Ouvrir 5 nouveaux lieux d'accueil enfants parents gérés par la CAF ;

Pour l'emploi

10 - Implanter d'un point de contact physique du service public de l'emploi dans chacun des quartiers de la politique de la ville ;

11 - Flécher en direction des habitants des quartiers prioritaires 18 % des emplois d'avenir, 15 % des Contrats uniques d'insertion marchands et non marchands chacun et maintenir à hauteur de 30 % les salariés en insertion résidant en quartier de la politique de la ville dans les structures d'insertion par l'activité économique ;

12 - Renforcer la part des résidents en quartiers politique de la ville dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, veiller à la qualité des parcours et augmenter le nombre de contrats d'alternance (apprentissage et professionnalisation) ;

13 - Accompagner la structuration et le développement de filières économiques locales, notamment dans le domaine des éco activités, de l'économie circulaire et du numérique ;

14 - Anticiper les projets d'implantation et de développement d'entreprises avec des objectifs de recrutements et/ou de formation d'habitants ;

Pour prévenir les situations de précarité

15 - Renforcer les structures de proximité avec la création de 5 accueils de proximité du type « espace de vie sociale », et augmenter le nombre de projets à destination des familles monoparentales précaires ;

16 - Travailler avec les gardiens, les bailleurs sociaux, les acteurs publics et les locataires pour prévenir les situations de surendettement ;

17 - Renforcer et coordonner l'offre d'apprentissage du français pour favoriser les parcours de formation ;

18 - Favoriser la présence du bus de la solidarité (permanences du bus du Barreau) dans les quartiers et expérimenter un projet itinérant d'accès aux droits ;

Pour améliorer les espaces communs

19 - Accompagner les démarches citoyennes de végétalisation de l'espace public, notamment dans les espaces délaissés pour favoriser la végétalisation des quartiers les plus minéraux ;

20 - Porter à 25% en 2020 la part des jeunes en service civique dans les quartiers prioritaires afin de favoriser leur engagement ;

Pour la culture, la santé, le sport, et la présence d'équipements publics

21 - Initier des conventions avec les musées nationaux et développer les activités culturelles proposées par les musées de la ville de Paris afin de toucher 6000 personnes par an via les associations de quartier ;

22 - Développer des postes de médiateurs pour porter l'information, aller à la rencontre des usagers et être l'interface entre les habitants et les institutions en lien avec la Charte de coopération culturelle ;

Pour le développement économique

23 - Diversifier l'offre commerciale et de services pour répondre aux besoins des habitants ;

24 - Mettre en place une plateforme de financements pour favoriser l'entrepreneuriat et soutenir l'entreprenariat des femmes *via le Fonds de garantie pour l'initiative des femmes* ;

25 - Implanter des espaces de co-working, Fab Lab, lieux de ressources dédiés aux entreprises ;

Pour des quartiers attractifs et mixtes

26 - Développer l'offre de logements à loyer accessible en mobilisant le parc privé via les dispositifs « Louez solidaire » et « Multiloc » ;

27 - Poursuivre l'amélioration des conditions et du cadre de vie : réduction des nuisances sonores (revêtement acoustique sur et sous le bd périphérique) ; rénovation des voiries, aménagement de passerelles ; réalisation de petits aménagements souhaités par les habitants (budget participatif, Nature +, Du vert près de chez moi) ; amélioration de l'entretien et de la maintenance dans les immeubles du parc social signalés ;

28 - Introduire des clauses sociales d'insertion dans toutes les opérations réalisées dans les quartiers en Politique de la Ville ;

Pour inscrire les quartiers dans la métropole

29 - Afin de retisser les liens avec les communes riveraines travailler à structurer des projets avec les territoires voisins, notamment dans le cadre de la candidature parisienne à l'«ITI » (Investissement territorial intégré, lancé par la Région) avec Est Ensemble ;

30 - L'Arc de l'innovation qui a vocation à se déployer sur le pourtour de Paris est bien sûr au cœur de nos actions en lien avec les communes riveraines, sans oublier le prolongement du tramway T3.